

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2023, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-trois jours (33) jours consécutifs, du samedi 23 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 inclus, dans les communes listées ci-après, au sujet de la demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles R. 214-88 et suivants du code de l'environnement, dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques « Vienne métropolitaine » sur les bassins versants de l'Aurence, de la Valoine, de l'Auzette, des Villettes, de la Vienne et du Palais, sollicitée par la communauté urbaine Limoges Métropole.

Liste des communes :

Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Compreignac, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Limoges, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Just-le-Martel, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sylvestre.

Un exemplaire du dossier d'enquête, sous format papier et sous format électronique, comprenant les informations environnementales sera accessible pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, en mairie de Limoges, (1 square Jacques-Chirac Limoges), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans les locaux de la DDT de la Haute-Vienne à Limoges (87) pendant les jours et heures d'ouverture du public. Il conviendra, à cet effet, de contacter préalablement le service eau, environnement, forêt au 05.19.03.21.69.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, en mairie de Limoges, siège de l'enquête ou être formulées par écrit et adressées à la mairie de Limoges (1 square Jacques-Chirac cedex 1 FR, BP 3120, 87031 Limoges) ou par mél :

iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourront pas être pris en considération.

Des informations sur le projet pourront être sollicitées auprès de la communauté urbaine de Limoges Métropole – Tél : 05.55.42.32.52 – mél : christophe.monteil@limoges-metropole.fr

Mme Ambre LAPLAUD, consultante indépendante en politiques publiques, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges et recevra le public, aux jours et heures indiqués ci-après :

Communes :	Dates :	Heures :
Mairie de LIMOGES	samedi 23 septembre 2023	De 10h à 12h
Salle André Périgord de FEYTIAT	samedi 30 septembre 2023	De 10h à 12h
Centre socio-culturel de COUZEIX	mercredi 11 octobre 2023	De 10h à 12h
Grande salle de la maison des associations d'ISLE	mercredi 11 octobre 2023	De 14h à 16h
Mairie d'AMBAZAC	mercredi 18 octobre 2023	De 17h à 19h
Mairie de LIMOGES	mercredi 25 octobre 2023	De 15h à 17h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'intérêt général prise par arrêté préfectoral.

Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>.